



Nicolas REQUESENS

Diplômé ICH

Canet-Plage, le 20/11/2025

IMMEUBLE : Rés GRAND SUD, Av Frédéric MISTRAL, 66140 CANET EN ROUSSILLON

OBJET : Règlement Fibre Optique

Madame, Monsieur,

L'accès à la fibre optique étant désormais possible sur votre résidence GRAND SUD sise à Canet-Plage, il est important que nous organisions les installations et la câblerie qui va alimenter les appartements des copropriétaires désireux d'installer Internet dans leurs appartements.

L'accès à Internet est un droit, il n'est pas question de le restreindre, mais d'en organiser les conditions d'installation.

La résidence GRAND SUD fait l'objet d'un entretien permanent, et son caractère résidentiel est toujours apprécié et relevé par tous les visiteurs qui viennent sur la copropriété.

Il est nécessaire de préserver la qualité de nos parties communes, et pour cela, éviter que des câbles de fibre optique soient installés de façon « sauvage », désorganisée, ce qui aurait pour conséquence d'enlaidir les couloirs et provoquer des risques pour la sécurité des résidents (câbles mal collés, de couleurs différentes, traversant les plafonds des couloirs, ...).

Dans l'immédiat, si vous souhaitez installer la fibre dans votre logement, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes.

Avis aux propriétaires et aux installateurs de la FIBRE :

Après en avoir avisé le syndic et/ou le gardien qui devra être présent au démarrage de l'intervention, il est absolument indispensable que le câble d'alimentation passe dans les gaines téléphoniques existantes.

En cas d'impossibilité technique, il faudra prévenir le syndic et/ou le gardien afin d'organiser le cheminement du câble dans une goulotte, et s'il n'en existe pas, les dimensions de la goulotte à installer ont été fixées par le syndic et/ou conseil syndical, sont les suivantes : Goulotte Blanche Électrique PVC 20x10 mm à fixer proprement contre le mur à l'angle du plafond et sur la longueur du raccordement ; le tout à la charge du copropriétaire demandeur.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Chers Copropriétaires, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

LE SYNDIC

